

# **DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DES REGLEMENTS PERMETTANT D'EVALUER LES PRESENTATIONS CARTES POSTALES**

## **Article 1 : Règlement et directives**

Les directives sont un guide qui, associé au règlement spécial pour l'évaluation des présentations de collections de cartes postales, est applicable pour :

- la composition de la présentation par le collectionneur,
- l'évaluation des présentations par les jurés.

Elles donnent au collectionneur le cadre pour une liberté maximale d'élaboration de sa présentation tout en restant dans le cadre des règles établies.

## **Article 2 : Présentations compétitives**

Une présentation engagée dans une exposition compétitive en classe cartes postales doit donc contenir le matériel le plus approprié pour permettre une mise en valeur du sujet choisi.

Les pages exposées doivent :

- donner un panorama complet d'un sujet traité dans son ensemble,
- traiter en profondeur des parties spécifiques de la collection sans perdre de vue la signification globale du thème.

On devra prendre garde à conserver la cohérence et la continuité du sujet choisi.

## **Article 3 : Principes de composition de la présentation**

### **3.1 Matériel cartophile approprié** (cf. article 2 du règlement).

Chaque document qui satisfait les exigences du règlement de la classe cartophile et qui, en même temps est approprié au sujet traité, peut être utilisé. Les cartes imprimées pour un sujet particulier peuvent être utilisées (cartes publicitaires, artistiques, de franchise, de propagande...).

Le sujet de la présentation peut également être lié :

- à la fabrication des cartes postales : photographe, artiste illustrateur, éditeur, processus d'impression...,
- au type de carte : simple, en carnet (avec ou sans souche), pochette, à travailler (peinture, broderie, puzzle...).

Il est rappelé que les cartes postales n'ont pas de base postale officielle, sont mises en vente ou distribuées. Cependant, toutes doivent être susceptibles d'une utilisation pour transmission d'un message, et ce par toutes les voies postales existantes.

Les « entiers postaux », les « cartes maximum », qui font l'objet de classes de compétition spéciales ne sont pas parties prenantes dans la classe « cartes postales ».

### **3.2 Les éléments d'une présentation en classe cartes postales.**

Dans une présentation de cartes postales, un plan bien construit doit permettre la claire compréhension du sujet, en concordance avec son développement.

Le titre, le plan et le développement sont le résultat de l'étude et de la recherche personnelle du collectionneur, à la fois sur le sujet et sur le matériel.

#### **3.2.1. Le titre et l'introduction, quand elle existe, doivent éclairer le sujet.**

A ce propos, les exposants doivent bien vérifier que le volume de ces éléments n'amène pas une perte de place. Dans bien des cas, l'introduction peut être associée au plan, pour autant que ce

ne soit pas au détriment de ce dernier. La présentation de ces pages est donc à étudier pour trouver un bon équilibre.

### 3.2.2. Le plan

Le plan est un libre choix du collectionneur qui peut décider d'étudier un sujet spécifique ou de présenter une thèse en accord avec ses connaissances.

Il doit être suffisamment détaillé pour que la structure de la présentation et ses subdivisions soient clairement définies. Il doit permettre la compréhension de tous les aspects du sujet.

Il peut suivre un ordre chronologique (histoire, évolution d'une technique), un ordre imposé par le sujet (classification scientifique, systématique, organisationnelle, économique, etc..) ou d'autres critères (importance ...). Il doit présenter la plus large expression du sujet.

Le plan doit consister seulement en divisions et subdivisions claires, sans partie générique (comme « divers », « appendices », etc...). Suivant la nature du sujet traité, il pourra s'inspirer des principes recommandés dans d'autres classes de collection (Histoire postale, Thématique ...). Il ne peut être remplacé par une description littérale ou par une introduction générique.

La page de plan : placée en début de la présentation, elle est la meilleure introduction possible. Elle doit afficher les principales subdivisions du plan. Les subdivisions plus détaillées (par exemple au-delà du 3<sup>ème</sup> sous-chapitre) sont, en principe, à inscrire seulement sur les pages correspondantes. Une classification numérique des paragraphes est à adopter dans la mesure où cela facilite la compréhension.

Pour que le public et les jurés puissent se repérer, il est conseillé à l'exposant d'indiquer le numéro de la première page de chacun des principaux chapitres.

### 3.2.3. Développement.

Par développement, on entend le traitement du sujet choisi en fonction du choix des cartes et de l'endroit où elles sont placées dans l'étude.

Il doit être le reflet du plan en répondant simultanément à sa structure générale mais en donnant les détails que le plan ne peut pas annoncer.

Un développement personnel exprime, autant qu'un sujet nouveau, l'originalité de l'exposant.

La parfaite maîtrise du sujet est nécessaire pour mener à bien un développement optimal. Le choix judicieux des cartes postales utilisées est nécessaire pour assurer une bonne compréhension de l'étude. Cela est montré par :

- la sélection des cartes les mieux adaptés à chaque détail décrit,
- leur assemblage logique à la suite des pages.

Le texte doit :

- mettre en évidence les séquences logiques du développement. Cela demande un texte suffisamment clair et concis.
- donner la description appropriée des détails justifiant l'utilisation des cartes choisies,
- éviter de souligner les informations non rattachées à l'analyse proposée, ou informant sur des points non illustrés par les cartes présentées. De tels textes nuisent un bon développement.

### 3.2.4 Originalité.

L'originalité est l'introduction réussie de sujets nouveaux ou l'approche différente de ceux connus. Elle va de pair avec la créativité.

L'originalité demande des efforts personnels de recherche, d'imagination et ne peut résulter de la simple copie d'études issues d'autres présentations. Par contre, l'exposant peut, à partir de sources disponibles sur le sujet (littérature ou autres collections) pousser plus loin la recherche. Par conséquent, si la simple classification des cartes postales relatives au thème est nécessaire, elle n'est pas suffisante, pour atteindre un degré d'élaboration avancé.

### 3.2.5. Connaissances cartophiles.

- Le matériel utilisable.

Le matériel adéquat est en premier lieu la carte postale en elle-même. Il convient d'y ajouter tout ce qui a pu servir à sa préparation et à son évolution.

Dans des sujets très ouverts, la sélection des cartes postales présentées ne sera limitée ni dans le temps ni par l'espace. Ainsi, sur un sujet assez vaste toutes les cartes en rapport avec ce sujet sont concernées. Si celles émises en annonce et/ou souvenir d'un événement, ou par exemple dans le monde entier pour une activité culturelle, sportive, économique... donnée, ne sont pas présentées dans une collection ayant un titre général, il conviendra de revoir complètement la collection afin que les cartes postales utilisées soient bien le reflet du titre annoncé.

Tous les éléments imprimés initialement sur la carte sont utilisables, autant en illustration qu'en texte, donc cotés recto et verso. Par contre : les textes écrits sur la carte, les affranchissements, toutes les empreintes postales, ne sont pas à prendre en considération.

Dans le cas où un renseignement peu visible sur la carte postale est nécessaire au développement du sujet, un agrandissement de la partie concernée peut être présenté, l'original de la carte étant joint à côté, (éventuellement en partie : chevauchement ou fenêtre).

L'exposant doit toujours choisir le meilleur matériel connu et par conséquent dans une collection de haut niveau, on s'attendra à trouver des pièces-clé (cartes photos, variétés...).

Cartes postales limite : les documents ayant été utilisés en tant que carte postale, mais à l'origine non destinés à cette fin, peuvent être utilisés. Cependant ce sera de manière très limitée et sous réserve qu'ils apportent un renseignement ne figurant pas sur une carte postale normale (exemple : photo de militaires durant une guerre, événement local...).

- Connaissances du matériel.

Les renseignements apportés sur la nature des cartes postales présentées, sur leur fabrication sont à indiquer, sans toutefois, notamment dans les compétitions de haut niveau, les répéter obligatoirement pour chaque carte.

Toute étude est intéressante, là aussi, sur tous les éléments composant une carte postale.

L'extension de ces études doit être proportionnelle au niveau de la présentation de la collection, et ne pas affecter le développement du sujet.

Les définitions style catalogue de vente ne sont ni adéquates, ni acceptables.

### 3.2.6 Etat et rareté

- L'état tient compte de la présence ou non des défauts possibles sur les cartes postales : taches d'encre, points de rouille, traces de mises en archives, plis, déchirures...
- La rareté est basée sur les critères objectifs, comme la rareté absolue et reconnue, et la difficulté d'acquisition. Il est évident que les documents, même rares, qui n'ont pas de relation directe avec le thème, n'ont pas à être pris en compte au cours de l'évaluation.

### 3.2.7. Présentation

L'effort de l'exposant doit porter sur l'aménagement conjoint des cartes postales et du texte sur des pages d'exposition appropriées. La présentation sera évaluée sur les bases de :

- la clarté du montage,
- la clarté du texte,
- l'équilibre esthétique de la présentation.

## **Article 4. Critères pour évaluer les présentations.**

Les paragraphes précédents qui donnent les principes d'une présentation en classe cartes postales définissent aussi les critères d'évaluation. Dans le but d'éviter les redondances, les commentaires suivants sont donc limités à quelques notes complémentaires.

- Titre et plan.

Titre et plan doivent être en cohérence et précis, le plan étant complet, simple et équilibré. Les jurés apprécieront la figuration des chapitres et sous-chapitres du plan sur les pages, avec simplement les rappels de chapitres et sous-chapitres à chaque changement de paragraphe. Cela peut influencer également les critères « développement » et « présentation ». Ne le prendre qu'une fois en compte.

- Développement et originalité.

Pour évaluer le niveau du développement, les jurés prendront en compte le niveau de compréhension de l'exposé. La prise en compte de l'originalité fera référence à la connaissance des études éventuelles présentations antérieures sur le sujet, ou des sujets identiques. En exemple, l'originalité ne peut venir de la simple différence des noms de deux agglomérations...

- Connaissances cartophiles.

Pour évaluer les connaissances cartophiles spécifiques, dans le cadre du sujet étudié, on privilégiera :

- la présence de la gamme la plus large possible de matériel présenté. Cela veut dire la présence des différents types de matériel, donc du matériel de toutes les périodes et du plus grand nombre de pays possible, dans le cadre du sujet choisi,
  - on appréciera plus particulièrement les études présentant une vraie recherche cartophile et les renseignements sur le matériel présenté.
- Etat et rareté.

L'état suit les critères usuels d'évaluation. Pour les cartes modernes une très bonne qualité est évidemment requise. Sur les cartes anciennes et/ou peu courantes, une certaine souplesse sera à admettre dans l'estimation de leur état.

La rareté d'une carte postale est à baser sur les critères aussi objectifs que possible, sa difficulté d'acquisition étant plus importante que sa valeur commerciale.

Les variétés à l'impression, les photos utilisées pour l'édition des cartes sont souvent importants à prendre en compte en cartophilie. Il est évident que les documents, même rares, qui n'ont pas de relation directe avec le thème, n'ont pas à être pris en compte au cours de l'évaluation.

Si le jury suppose la présence de faux ou de réparés, il recommandera au collectionneur de faire expertiser ces documents douteux avant de les réexposer. La pénalisation n'interviendra que dans cette seconde phase.

- Présentation

L'effort de l'exposant sera évalué sur les bases de :

- la clarté du montage,
- la clarté du texte,
- l'équilibre esthétique de la présentation.

Quelle que soit la technique utilisée pour les textes, différents types de caractères et/ou de hauteur seront appréciés. Un texte de plusieurs couleurs n'est pas nécessaire, cela peut même pénaliser s'il rend l'ensemble confus.

Il est rappelé que les cartes postales sont présentées indifféremment neuves ou ayant circulé.

La numérotation des pages est indispensable

## **Article 5 : Jugement**

Le jury doit user pleinement du décompte des points.